

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique PPRE de l'Eure

De : > Jean-Luc Babey (par Internet) <

Date : 07/10/2019 23:36

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Copie à : mairie.maintenon@orange.fr

Bonjour

Ayant pris connaissance du PPRE de l'Eure, et intéressé plus particulièrement par le secteur de Maintenon, Eure et Voise, je vous apporte les commentaires suivants :

Linéaire de rivière concerné :

- L'Eure et ses différents bras de Saint Georges à Barjouville (PPRE amont) : 43 197 mètres
- L'Eure et ses différents bras de Luisant à Jouy (PPRE aval) : 33 962 mètres
- L'Eure et ses différents bras sur la Commune de Maintenon : 8 180 mètres
- La Roguenette et ses affluents de Houville la Branche à Saint-Prest (PPRE aval) : 35 590 mètres
- La Voise et ses différents bras sur les communes de Maintenon et Houx : 14 900 mètres

Soit un total de 135 829 mètres, environ 136 kms.

Les 8 180 mètres du cours de l'Eure en aval de Jouy et en particulier dans la commune de Maintenon n'apparaissent pas dans vos analyses et dans vos projets de travaux.

Ainsi,

l'annexe 2 monographie de synthèse pour le lit aval de l'Eure s'arrête à Jouy.

Rien ne concerne Maintenon

l'annexe 5 l'état des lieux et diagnostic pour le lit aval de l'Eure s'arrête à Jouy.

Rien ne concerne Maintenon

l'annexe 8 le programme d'actions pour le lit aval de l'Eure s'arrête à Jouy.

Rien ne concerne Maintenon

l'annexe 11 l'atlas cartographique pour le lit aval de l'Eure s'arrête à Jouy.

Rien ne concerne Maintenon

l'annexe 15 le recueil des ouvrages hydrauliques pour le lit aval de l'Eure s'arrête à Jouy.

Rien ne concerne Maintenon

Visiblement le rattachement de Maintenon à la communauté de communes de Chartres a été trop tardive et Maintenon n'a pas été pris en compte ni dans les analyses ni dans le programme de travaux en ce qui concerne l'Eure.

Il est pourtant bien précisé dans la demande :

Au 1er janvier 2018 vingt nouvelles communes ont rejoint Chartres métropole. Parmi ces vingt communes il y a Maintenon et Houx où Chartres métropole reprend la compétence GEMAPI en direct. Sur la Voise le syndicat mixte de la Voise et de ses affluents (SMVA) a élaboré également un PPRE et doit lancer sa procédure de DIG en 2018. Il a été convenu que Chartres métropole intégrerait dans sa DIG les communes de Houx et Maintenon sur la base du PPRE réalisé par le SMVA. De même il paraît opportun d'intégrer dans ce dossier la partie de l'Eure sur la Commune de Maintenon.

Ce PPRE couvre bien la Voise jusqu'à sa confluence avec l'Eure, de par la reprise du projet de PPRE du SMVA.

Mais, sauf erreur de ma part, le cours de l'Eure en aval de Jouy, n'a pas été pris en compte dans l'analyse et encore moins dans la programmation de travaux et l'affectation de budget.

Ainsi pour les trois PPRE Eure aval jusqu'à Jouy, Eure amont et Roguenette, le budget est de 10 878 979 euros.

Pour le PPRE Voise rajouté d'après le projet SMVA le budget est de 103 720 euros (<1% pour 11 % du linéaire !)

Et pour l'Eure en aval de Jouy , il n'y a rien !

N'aurait-il donc pas été plus honnête et efficace de retarder ce PPRE pour pouvoir y intégrer Maintenon ?

N'aurait-il donc pas été plus honnête et efficace de ne pas intégrer Maintenon dans ce PPRE ?

N'aurait-il donc pas été plus honnête de le spécifier dans le document de présentation et de voter un budget complémentaire à affecter en fonction des résultats des travaux d'analyse à venir ?

Je vous ferai également remarquer que l'annexe 16 liste des propriétaires de l'Eure est complètement fautive pour ce qui concerne Maintenon.

Elle a été rajoutée en fin de liste mais la plupart des propriétés sont attribuées à des propriétaires de Mainvilliers.

Pour quelle raison ?

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes meilleures salutations.

--

Jean-Luc Babey
37, rue du Maréchal Maunoury
28130 Maintenon